L'ABEILLE.

PAR JULLIET, MAGNE, & CO.
NO. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT :
Journal quotidien, une année d'avance . . . $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, . . . 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une pissure par carré de chaque insertion, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans une annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les articles de commerce, tels que marchandises de détail, 800 fr. ; les Banques, les compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $400 ; les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, $400 ; les maisons de commission, $400 ; les agens de location, $200. Une maison ne peut insérer plus d'un article d'annonce.

Le privilége des souscripteurs aux avis ostensibles à un carré ne s'étend pas, en trois fois par semaine.

LES ANNONCES de naissances, de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, à des soumissions, les articles signés par des passagers, les annonces de la défense &c. &c. devront payer au tarif des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront 75 cents par carré pour chaque insertion.

LES ARTICLES, ou articles d'une nature personnelle, dans le rédactionnel, être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires ci-dessus.

LES ANNONCES qui excèdent de la ligne ordinaire des affiches d'une demi-douzaine d'années, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, ventes de nègres, etc. etc. seront payées à raison de 75 cents par vue insertion, soumises figures ou figures &c., lui seront vue insertion, soumises figures ou figures &c., lui seront vue insertion, soumises figures ou figures &c., lui seront